

Voulez-vous lire cette lettre dans une autre langue ? Naviguez vers <http://documenten.mijinburgering.be>.

Date [XXX]

Lieu [XXX]

### Votre enfant fréquente-t-il déjà une école?

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes la mère, le père ou le tuteur de [XXX]. C'est pourquoi nous vous adressons cette lettre.

Chaque enfant a droit à l'instruction. L'instruction est importante pour l'avenir de ton / vos enfant(s). Les enfants apprendront à parler, lire et écrire le néerlandais à l'école. Ils apprendront aussi à interagir avec d'autres enfants.

**En Belgique, les enfants âgés de 5 à 18 ans doivent aller à l'école. Ils ont une « obligation scolaire ».**

**Les enfants à partir de 2 ans et demi fréquentent l'enseignement maternel.** Les enfants qui vont à l'école dès l'âge de 2 ans et demi et qui découvrent le monde des autres enfants auront de meilleures chances à l'avenir et auront de meilleures réussites à l'école.

Votre enfant n'est pas encore scolarisé ? **Nous pouvons vous aider à trouver une école.**

### Quoi devez-vous faire ?

Prenez rendez-vous avec [XXX]. Appelez [XXX].

L'adresse est : [XXX]

Nous vous donneront volontiers plus d'informations.

### Voulez-vous plus d'informations ?

Vous trouverez plus d'informations sur le site Web <http://www.inburgering.be>.

À bientôt !

Cordialement,  
[XXX]